

Introduction au thème prioritaire «Stop en cas de danger / sécuriser / reprendre le travail»



Contenu de la présentation

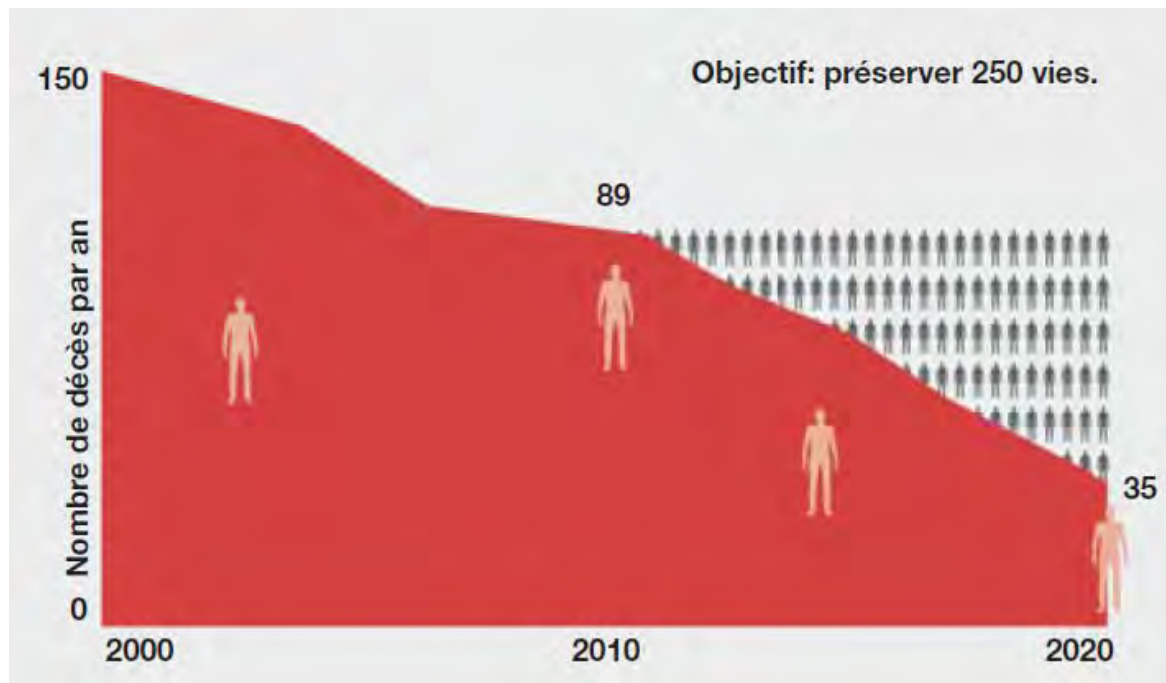
- ◆ Evaluation de la situation actuelle après 6 ans du programme de prévention Vision 250 vies
- ◆ Des exemples où le courage de dire STOP a manqué
- ◆ Conclusions

Actuel

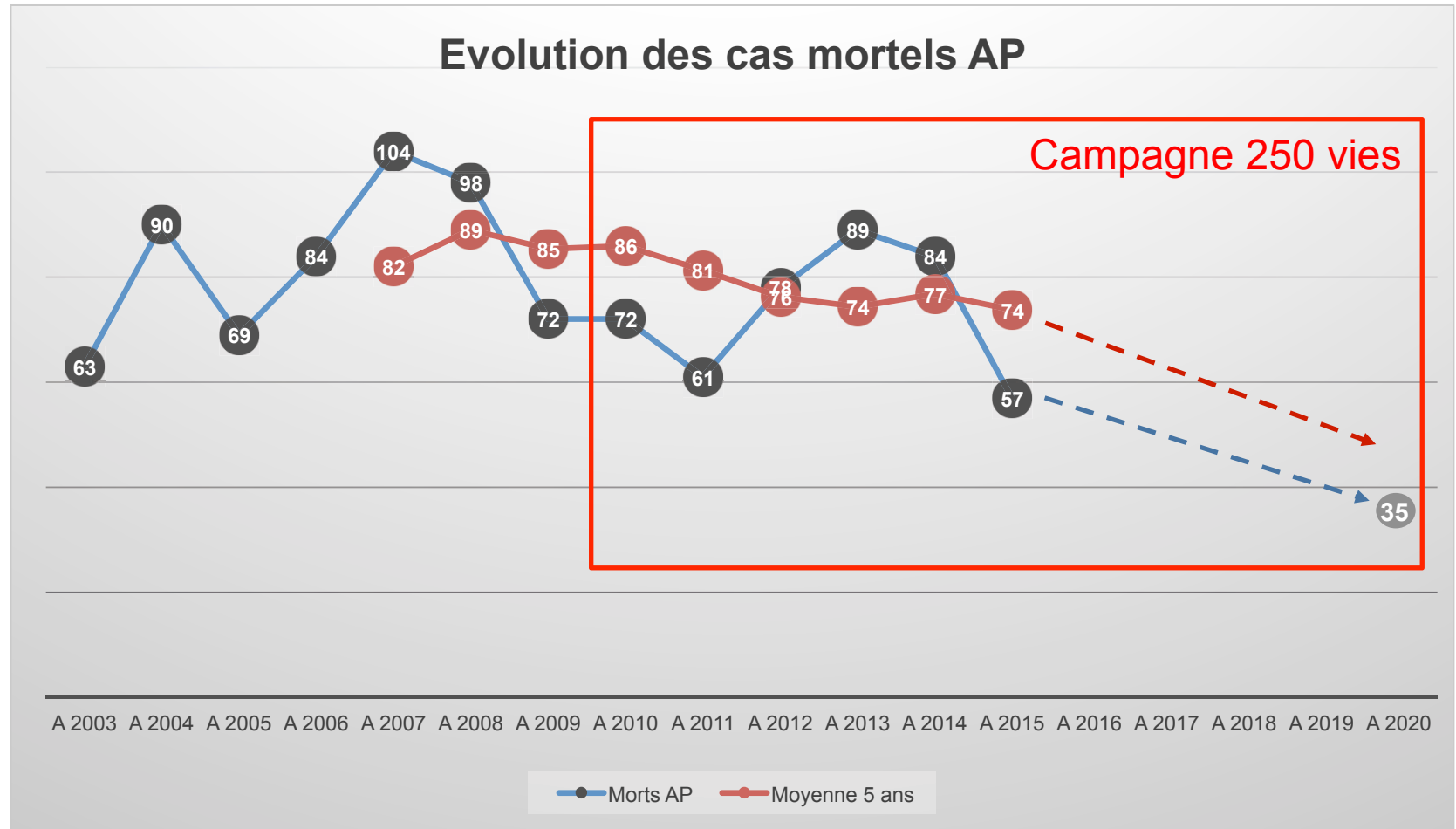


Vision 250 vies

Entre 2010 et 2020, nous voulons réduire de moitié les cas mortels et gravement invalidants (Inv.>80%) et ainsi préserver 250 vies et autant d'invalidité graves.



Situation actuelle



Charte de sécurité

Légitimation pour le STOP en cas de danger

- Avec la signature de la charte de sécurité vous légitimez le STOP dans votre entreprise.
- Tous les employés et patrons ont le droit et le devoir de dire STOP en cas de danger et d'arrêter les travaux. Quand la zone est sécurisée, le travail est repris.
- STOP en cas de danger/ sécuriser / reprendre le travail
Ce faisant, nous sommes convaincus de pouvoir éviter des accident!



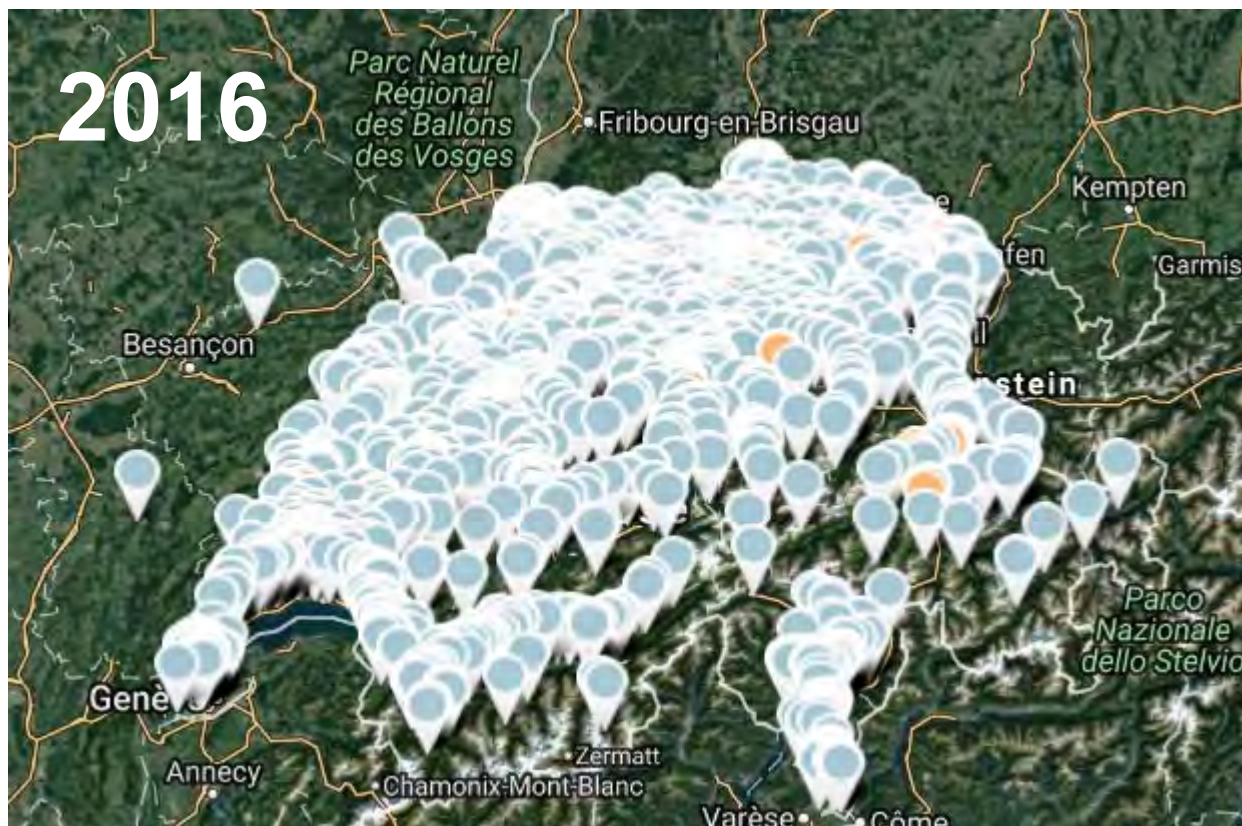
Donnez l'exemple:



Felix Weber signe la Charte au nom de la Suva

Charte de sécurité

- ◆ Actuellement **3000 entreprises et associations** ont signé la charte de sécurité



Règles vitales

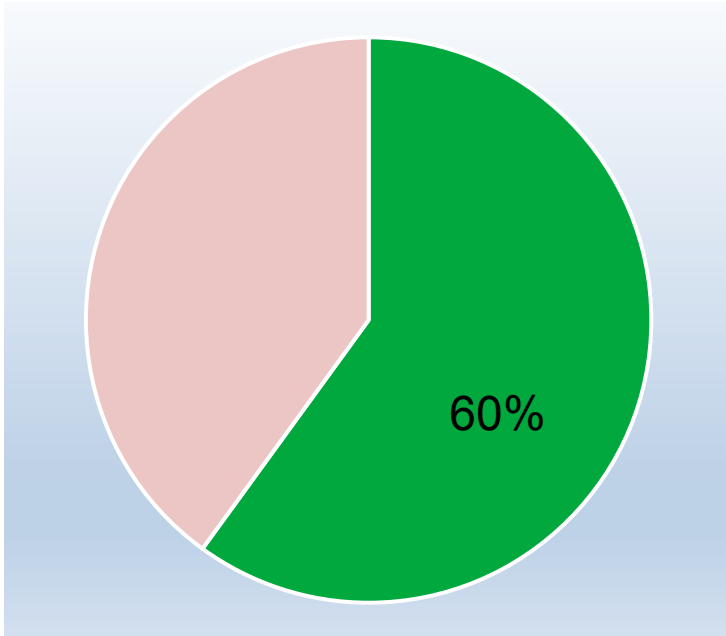
19 sets disponibles



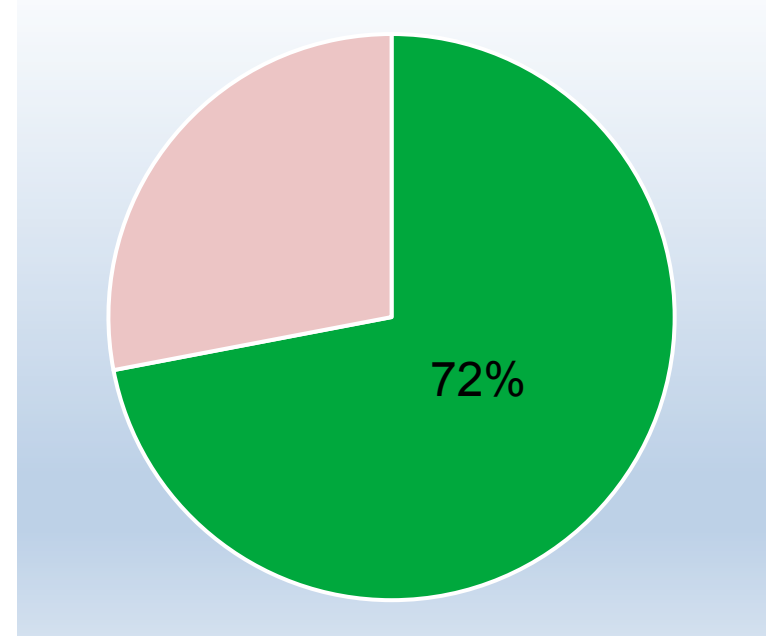
10 didacticiels en ligne



Analyses

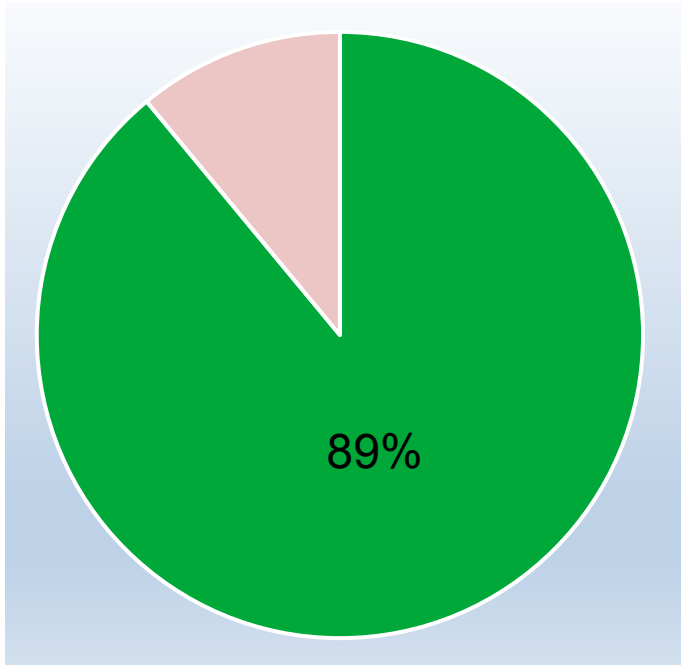


3 accidents professionnels mortels sur 5 ont lieu dans des conditions dans lesquelles une règle vitale est violée.

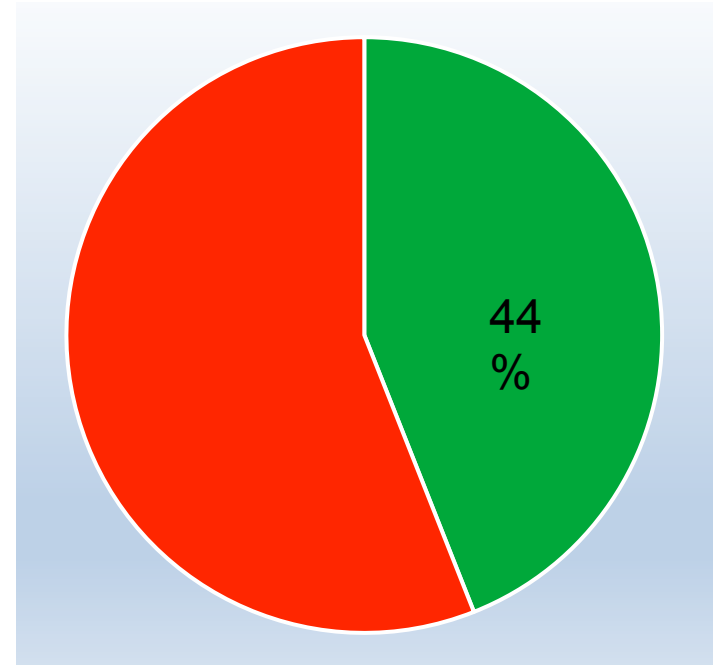


3 accidents professionnels sur 4 (hors accidents de circulation) ont lieu dans des conditions dans lesquelles une règle vitale est violée.

Etude de marché



89% des personnes interrogées connaissent le message
«**STOP en cas de danger**»



Moins que la moitié des personnes interrogées connaît les règles vitales ou en a entendu parler.

Quand dire STOP dans la construction ?



Huit règles vitales pour
la branche du bâtiment

suvapro
Le travail en sécurité

Neuchâtel

Avril 2010



2. Nous sécurisons les ouvertures dans les dalles.



Travailleur: Si je vois une ouverture dans une dalle, je la sécurise tout de suite au moyen d'une protection résistante à la rupture et solidement fixée.

Supérieur: Je contrôle régulièrement le chantier et je fais sécuriser les ouvertures dans les dalles au moyen de protections résistantes à la rupture et solidement fixées.

Valais

Juin 2010

3. Nous utilisons les grues conformément aux prescriptions et élinguons les charges de manière sûre.



Travailleur: Je n'utilise pas de grue sans permis de grutier. Je n'élingue pas de charge si je n'ai pas reçu de formation.

Supérieur: Je ne laisse personne utiliser une grue sans permis de grutier. Nous n'utilisons que des grues contrôlées. Les charges sont élinguées par des collaborateurs formés.



Fribourg

Juillet 2010



6. Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.



Travailleur: Je n'utilise que des accès sûrs.

Supérieur: Je fais installer des accès sûrs.

Quand dire STOP pour les travaux sur les toits?



Valais

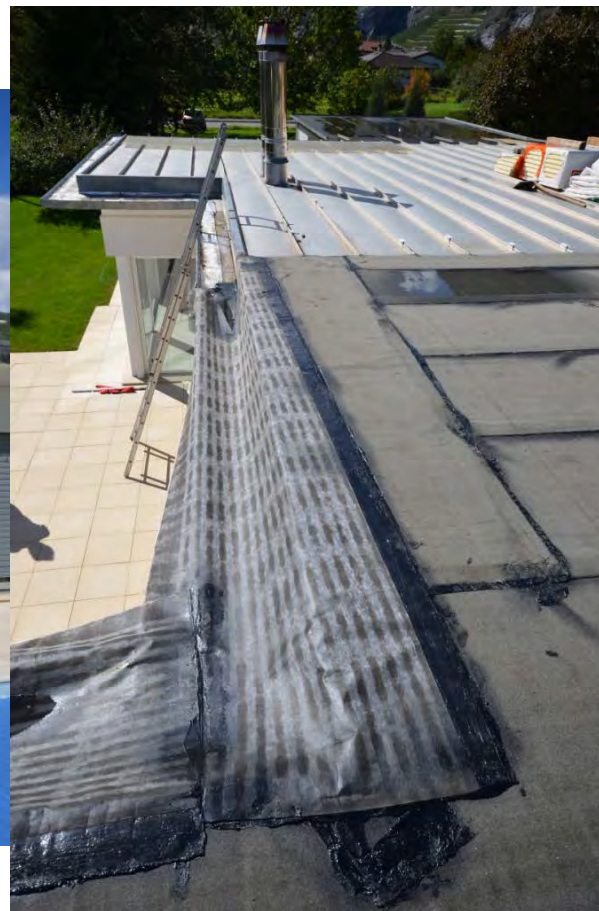
Septembre 2012

1. Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.



Travailleur: Je n'utilise que des accès sûrs.

Supérieur: Je fais installer des accès sûrs avant le début des travaux.

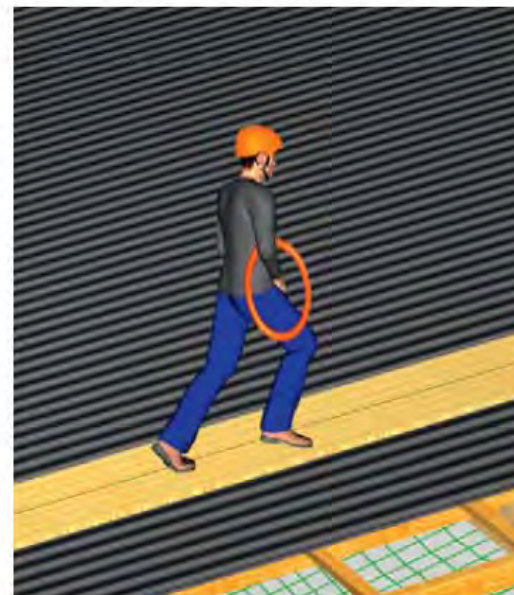


Berne

Décembre 2013



5. Nous ne travaillons que sur des surfaces de toiture résistantes à la rupture.



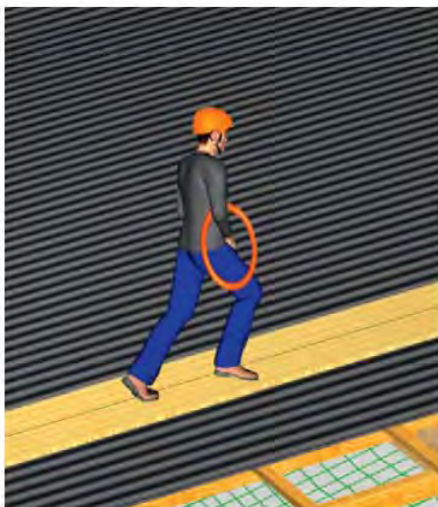
Travailleur: Je ne travaille que sur les surfaces de toiture résistantes à la rupture ou rendues praticables.

Supérieur: Je m'assure de la résistance de la toiture.

Vaud

Mai 2014

5. Nous ne travaillons que sur des surfaces de toiture résistantes à la rupture.



Travailleur: Je ne travaille que sur les surfaces de toiture résistantes à la rupture ou rendues praticables.

Supérieur: Je m'assure de la résistance de la toiture.



Quand dire STOP dans le génie civil ?



Neuf règles vitales
pour le génie civil
et les travaux publics

suvapro
Le travail en sécurité

Vaud

Juin 2015

8. Nous sécurisons les fouilles et les terrassements dès 1,5 m de profondeur.



Travailleur: Je n'accède jamais dans une fouille ou un terrassement non sécurisé.

Supérieur: Je fais sécuriser les fouilles et les terrassements avant qu'un collaborateur n'y accède.



Vaud

Juin 2015



4. Nous gardons le contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier.



Travailleur: Je reste hors de la zone dangereuse des engins de chantier et j'établis le contact visuel avec le conducteur.

Supérieur: J'instruis mes collaborateurs en leur expliquant le comportement à adopter en présence d'engins de chantier. Je ne tolère aucun manquement.

Les Verrières

Octobre 2015 †



Huit règles vitales pour la maintenance

des machines et installations

suvapro
le travail en sécurité



4. Nous neutralisons les énergies résiduelles.



Travailleur: Je dis STOP lorsque je détecte des énergies résiduelles (par ex. une charge en hauteur non sécurisée). J'interviens sur une installation en marche uniquement si elle est pourvue d'un dispositif de marche particulière (par ex. commande de validation) garantissant ma sécurité.

Supérieur: Je définis le mode de neutralisation des énergies résiduelles. J'autorise les travaux sur des installations en marche uniquement si elles sont pourvues d'un dispositif de marche particulière,

Conclusion

- ◆ Nous devons tous promouvoir le principe de dire STOP en cas de danger
- ◆ Le soutien des branches est indispensable: intégration des règles vitales pour chaque solution de branche
- ◆ Priorité à l'instruction des règles vitales dans les entreprises
- ◆ Les organes de contrôles doivent contraindre les entreprise à respecter au minimum les règles vitales.
- ◆ L'application stricte des règles vitales nous permettra d'atteindre la réduction de moitié des accidents mortels